

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **30 juin 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 3

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelynne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Jean-Paul NICOLAS, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Bernadette GINEZ (représentée par Daniel FLORY), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Louis ESTEVES (représenté par Philippe FABRE), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Philippe MAURS (représenté par Jean-François BARRIER), Maxime MURATET (représenté par Véronique VISY), Christophe PESTRINAUX (représenté par Philippe COUDERC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Chloé MOLES, Philippe SENAUD

**Monsieur Sébastien PRAT** a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_092 : GRANDS EQUIPEMENTS / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ENTRE AURILLAC AGGLOMÉRATION ET L'ASSOCIATION SESSION LIBRE**

### **Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE**

L'Épicentre est un équipement communautaire situé et intégré dans l'enceinte du Centre Aquatique, aux portes de la Plaine des Jeux de la Ponétie. Il accueille les pratiques de glisses urbaines sur sa partie « street » en extérieur, d'une surface de 1 100 m<sup>2</sup> en béton et réalisée en 2014, ainsi qu'à l'intérieur sur plus de 600 m<sup>2</sup>, avec un bowl et une deuxième partie « street ».

Sa gestion et son utilisation sont confiées à l'Association Session Libre depuis son ouverture en 2009, via une convention de mise à disposition du domaine public, à titre gracieux. L'Association s'acquiesce toutefois de certaines charges d'exploitation ou participe au financement de celles-ci dès lors qu'elles sont supportées par Aurillac Agglomération.

Les aménagements réalisés sont reconnus par les meilleurs sportifs de l'ensemble des disciplines (skateboard, BMX, etc.), tant pour la qualité des équipements conçus que pour l'accueil des événements organisés par l'Association qui rassemblent amateurs et professionnels.

La qualité des aménagements a permis à l'Épicentre d'être retenu, le 5 octobre 2020, comme Centre de Préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour la discipline « BMX Freestyle ».

Aurillac Agglomération apporte à l'Association, depuis l'ouverture de l'Épicentre, un soutien logistique et matériel, qui fait partie des objectifs de sa politique sportive pour les événements sportifs ainsi que les projets pédagogiques de développement à l'accès au sport pour tous.

Le projet initié et présenté par l'Association participe à cette politique, conformément à son objet statutaire, à savoir : l'intégration sociale des pratiques culturelles urbaines dans le respect et la préservation de leurs valeurs et spécificités.

En conséquence, il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention entre Aurillac Agglomération et l'Association Session Libre ; ladite convention, prévue pour une durée de trois années, prévoit la mise à disposition de l'équipement à l'Association ainsi que le versement d'une subvention annuelle de 25 000 € en contrepartie de la gestion de l'Épicentre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat et d'objectifs au profit de l'Association Session Libre, à conclure pour une durée de trois ans et prévoyant une subvention annuelle de 25 000 €, dont le projet est annexé aux présentes ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier et à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Sébastien PRAT.